





Objectifs?

- Rompre l'isolement des habitants du quartier et faciliter leur quotidien
- Favoriser les liens sociaux et l'ouverture sur l'extérieur
- Veiller à l'autonomie des personnes isolées, en leur redonnant confiance.
- Favoriser l'accès aux activités du Centre Social

C'est quoi et pour qui ?



Il s'agit de rendre des petits services et d'aider à de petits travaux.
Ceux-ci s'adressent :

- aux habitants du territoire du Centre Social Horizon :
Colline, Villeneuve, Turbaudières, Girardièrre, Clairefontaine, Chambord.
- aux personnes isolées, quel que soit leur âge.

Quels travaux ?

- Tout ce que peut faire à la maison un bricoleur moyen,
- pour lesquels un artisan refuserait de se déplacer ou dans un délai trop important.

Exemples :

- Changer une ampoule
- Aider à monter un petit meuble
- Effecteur des petits transports (chez le médecin, en ville, au cimetière...)
- Aller à la déchetterie
- ou simplement rendre visite à quelqu'un

Ces petits travaux sont réalisés par des bénévoles



Ça se passe comment ?



Le demandeur prend contact avec le Centre Social. Il s'inscrit en remplissant une fiche contact et s'engage en la signant. Le centre Social le met en relation avec un bénévole.



Le Centre Social ne prend pas les rendez-vous pour les deux interlocuteurs. En cas de nouvelle demande, le demandeur doit contacter le Centre Social, pas le bénévole.



- Pour les interventions à domicile 1€ vous sera demandé
- Les fournitures utiles doivent être achetées par le demandeur ou remboursées au bénévole.
- Pour les transports : ils ne concernent que Cholet et un forfait est demandé pour chacun d'entre-eux.



Le Centre Social s'engage sur la mise en relation rapide des deux interlocuteurs mais pas sur le délai d'intervention, qui se définit entre le bénévole et le demandeur en fonction des disponibilités de chacun.



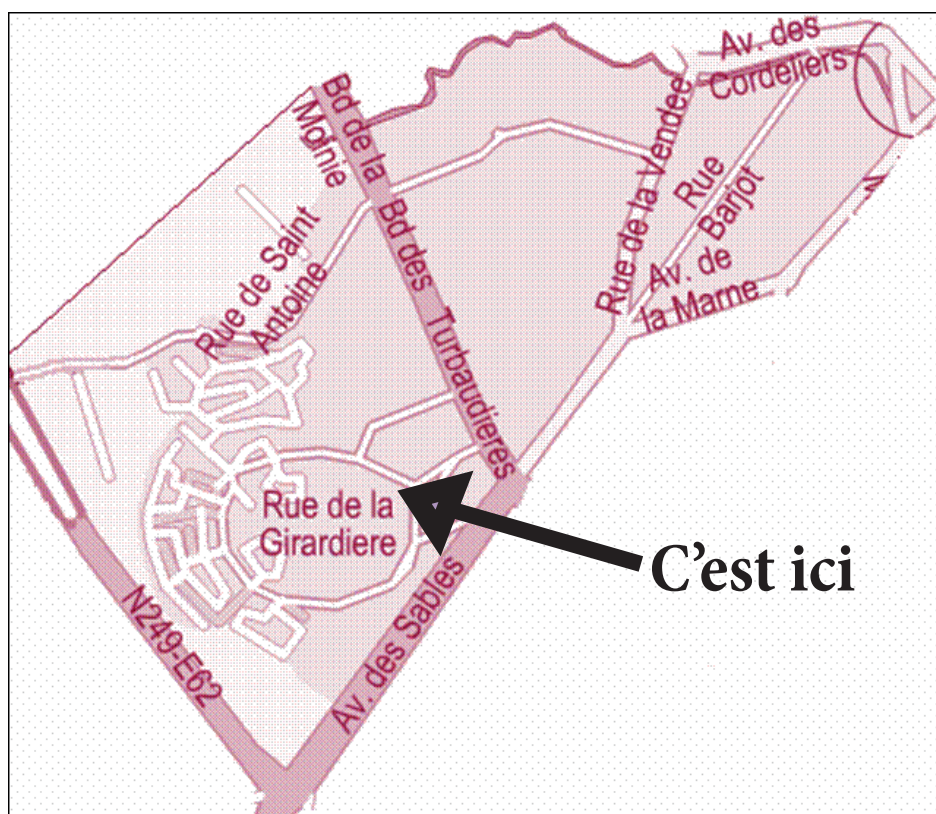
Il s'agit de services **PONCTUELS en non réguliers, au delà de 3 interventions dans l'année, nous pourrons reconsidérer la demande.**

Engagement du demandeur?

- Le demandeur doit définir avec précision la nature de sa demande
- Il doit connaître la limite de sa demande par rapport au service rendu
- Le demandeur reconnaît la nature bénévole de l'intervention et en assure les conditions d'exécution.
- Le demandeur reconnaît ne pas avoir d'autres possibilités avant de solliciter le Centre Social.



Centre Social et Socioculturel Horizon



4, allée des aigles 49300 Cholet

02.41.65.13.88

c.s.horizon@orange.fr

centresocial-horizon.fr